



**PRÉFÈTE  
D'INDRE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Communiqué de presse

Tours, le 3 février 2022

### **Faire face aux tensions de recrutement dans le bassin d'emploi de Tours – Réunion du 1<sup>er</sup> comité de développement de l'emploi (CODEVE) de Tours**

Dans le contexte d'une baisse significative des demandeurs d'emplois sur le bassin d'emploi de la métropole (-15% en 2021), des tensions de recrutement dans certains secteurs (Hôtellerie restauration, aides à la personne, BTP, industrie) ou concernant des métiers (ingénieur BTP, carrossier, infirmier, couvreur, aide soignant...) se sont fortement aggravées avec la crise sanitaire.

Afin de faire face à ces difficultés de recrutement, **les comités de développement de l'emploi (CODEVE) ont été réactivés dans les différents bassins d'emploi du département. Initiés dans les arrondissements de Loches, Amboise et de Chinon en novembre 2021, celui de Tours, coprésidé par le sous-préfet à la relance, Guillaume SAINT-CRICQ et le Vice-Président du conseil régional en charge de la formation Jean-Patrick Gille, s'est réuni pour la 1<sup>ère</sup> fois afin d'apporter des réponses concrètes et locales, au plus près des besoins de recrutement exprimés par les entreprises du bassin d'emploi tourangeau.**

**Le CODEVE est une instance d'impulsion et de coordination des actions territoriales destinée notamment à la résorption des difficultés de recrutement.**

**Il mobilise, dans une démarche partenariale, l'ensemble du service public de l'emploi (Etat, Région, Conseil Départemental, Pole Emploi, mission Locale, CAP emploi), les collectivités locales et les organisations d'employeurs et de salariés.**

Après un diagnostic précis et partagé portant sur l'identification des principaux métiers en tension, des actions prioritaires ont été dégagées afin de lever les freins à l'embauche et d'élaborer une feuille de route territoriale et concertée répondant aux attentes des employeurs de la métropole. Il s'agit notamment de :

- **Favoriser la découverte de ces métiers** et renforcer leur attractivité par des immersions en entreprises
- **Réorienter les demandeurs d'emplois vers les secteurs en difficulté de recrutement** en facilitant les rencontres directes demandeurs d'emploi/ employeurs
- **Mobiliser les dispositifs d'aide et d'accompagnement à la mobilité**

**A la suite de ce premier CODEVE, qui se réunira trimestriellement, un plan d'actions va être établi, lequel concernera dans un premier temps les métiers en tension de l'hôtellerie et de la restauration à travers la mise en place de points de rencontre et d'immersion réguliers au sein des entreprises de ce secteur.**

**Contact presse  
Service départemental  
de la communication interministérielle**

Coralie LELOUP/ Emérentia FOUQUET  
Tél. : 02 47 33 10 06 / 02 47 33 10 05  
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr